



Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 08 février 2018

2018-1-11

Lieu de réunion du Conseil :
ST PIERRE DE COLE

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
31 JANVIER 2018

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 32
Pouvoirs : 5

Président : Bernard VAURIAC

Etaient présent(e)s

Mesdames : Béatrice HAGEMAN, Lucienne LAUMOND, Thérèse CHASSAIN, Annick MAURUSSANE, Michèle FAURE, Isabelle HYVOZ, Dominique MARCETEAU,

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Claude BOST, Philippe FRANCOIS, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, , Marc PASCUAL, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Philippe BANCHIERI, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Benoit MOUTON, Jean ROUCHAUD, Pascal MAZEAUD, Jean-Marc BUISSON, Michel AUGÉIX, Alain GARNAUD, Paul CANLER, Philippe LACHAUD, Patrick FLEURAT LESSARD, René (Paul) CHEVAL, Jean-Claude JUGE, Gilbert CHABAUD, Michel REBIERE

Absents et excusés : Christiane DESPAGES, Nicola ROBERTS, Nathalie GRANERI, Céline DEQUANT, Jean-Marc BUISSON, Dominique MARCETEAU

Pouvoirs : Nicola ROBERTS à Céline BAUDESSON, Nathalie GRANERI à Pierre-Yves COUTURIER, Céline DEQUANT à Pascal MAZEAUD, Jean-Marc BUISSON à Isabelle HYVOZ, Dominique MARCETEAU à Carmen GROS (suppléante),

Date de convocation : 31 janvier 2018

M Philippe BANCHIERI est désigné secrétaire de séance

Convention de partenariat CCI24 et CMA24

La commission ECONOMIE et le bureau communautaire ont validé le fait que la communauté de communes contractualise avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne ainsi que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Dordogne, une convention de partenariat pour deux années ayant pour objectifs :

- Accompagner la création, le développement, la transmission et la reprise des entreprises du territoire de la communauté de communes Périgord-Limousin (artisanat, commerce, industrie et services)
- Favoriser une politique diversifiée d'accueil des entreprises et de nouvelles activités sur ce même territoire
- Valoriser l'offre de terrains et de locaux disponibles sur ce dernier
- Favoriser son attractivité et sa dynamique artisanale, industrielle, commerciale et tertiaire

Les modalités de cette convention de partenariat sont présentées au sein du document présenté en annexe.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Prefecture

Le Président,
Bernard VAURIAC



Fait à Thiviers, le 12 Février 2018
Le Président,

Bernard VAURIAC



AR PREFECTURE

024-242400752-20180208-2018_1_11-DE
Regu le 19/02/2018

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE les termes de cette convention de partenariat**
- **AUTORISE son président à la signer**

*Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture*

Le Président,
Bernard VAURIAC



Fait à Thiviers, le 12 Février 2018
Le Président,

Bernard VAURIAC



La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication